



RAPPORT ARTICLE 29
de la loi Énergie et Climat

2025

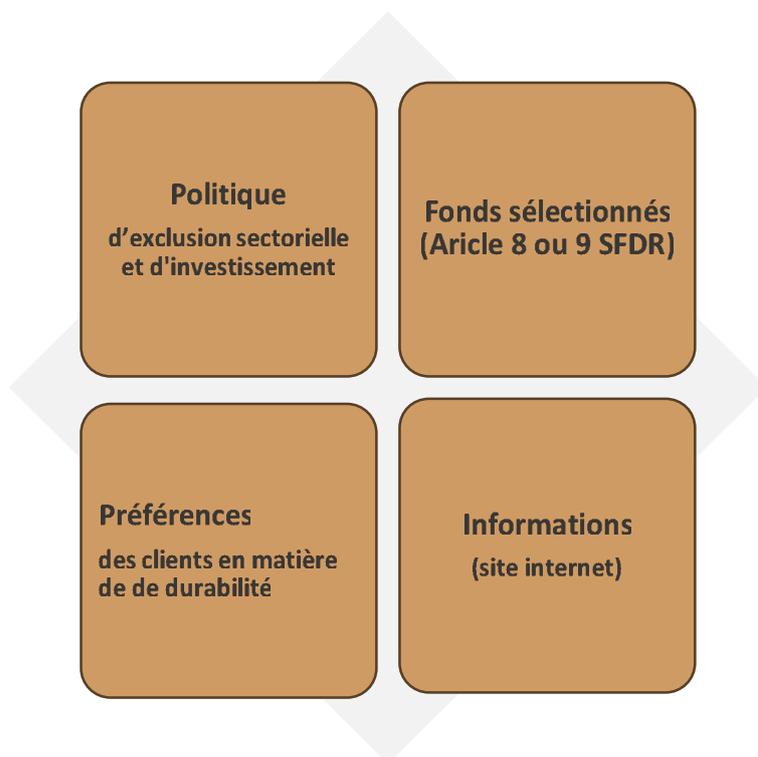
Table des matières

1. Démarche générale de Cholet Dupont Oudart.....	2
1.1 Politique d'investissement de Cholet Dupont Oudart.....	3
1.2 L'information des clients sur la prise en compte des critères ESG.....	5
1.3 Les produits financiers « Article 8 » et « Article 9 » de l'offre Cholet Dupont Oudart	5
2. Moyens internes déployés par l'entité	12
2.1 Ressources financières, humaines et techniques dédiées à l'ESG	12
2.2 Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité.....	13
3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité.....	14
3.1 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance de Cholet Dupont Oudart.....	14
3.2 Politique de rémunération	14
3.3 Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'Administration	15
4. Stratégie d'engagement de Cholet Dupont Oudart.....	15
5. Taxonomie européenne et combustibles fossibles	16
5.1 Taxonomie	16
5.2 Combustions fossibles.....	16
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs prévus par l'Accord de Paris.....	17
6.1 Objectifs quantitatifs à horizon 2030.....	17
6.2 Méthodologie interne	18
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	18
8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.....	21

1. Démarche générale de Cholet Dupont Oudart

La démarche générale de Cholet Dupont Oudart encourage un investissement plus durable à tous les niveaux de l'entreprise :

- ✓ Dans la définition de son univers d'investissement, sa politique d'exclusion et d'investissement responsable ainsi que dans la prise en compte de critères de durabilité dans la gestion sous mandat de Cholet Dupont Oudart
- ✓ Dans sa communication aux clients pour les informer de la prise en compte des critères de durabilité dans leurs investissements
- ✓ Dans la liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement SFDR et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité



Nous croyons profondément qu'un investissement réussi repose sur une identification, une compréhension et une intégration des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos décisions et notre portefeuille. En intégrant l'analyse ESG dans notre processus d'investissement, nous cherchons à identifier les risques et les opportunités, en complément de l'analyse financière traditionnelle.

L'analyse ESG nous fournit un éclairage complémentaire sur les sociétés que nous analysons en nous donnant notamment des informations sur la gouvernance (risques de corruption, de blanchiment de capitaux, etc.), les risques de production (environnement, accidents du travail etc...). Les informations ESG nous permettent d'approfondir notre compréhension des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Ainsi, chez Cholet Dupont Oudart, nous considérons les questions ESG comme des facteurs essentiels dans l'évaluation et la sélection d'investissements durables. Nous nous engageons à intégrer les facteurs ESG dans nos processus d'investissement pour appréhender les risques extra-financiers qui nous permettent d'identifier les entreprises ayant le potentiel d'offrir des rendements durables.

1.1 Politique d'investissement de Cholet Dupont Oudart

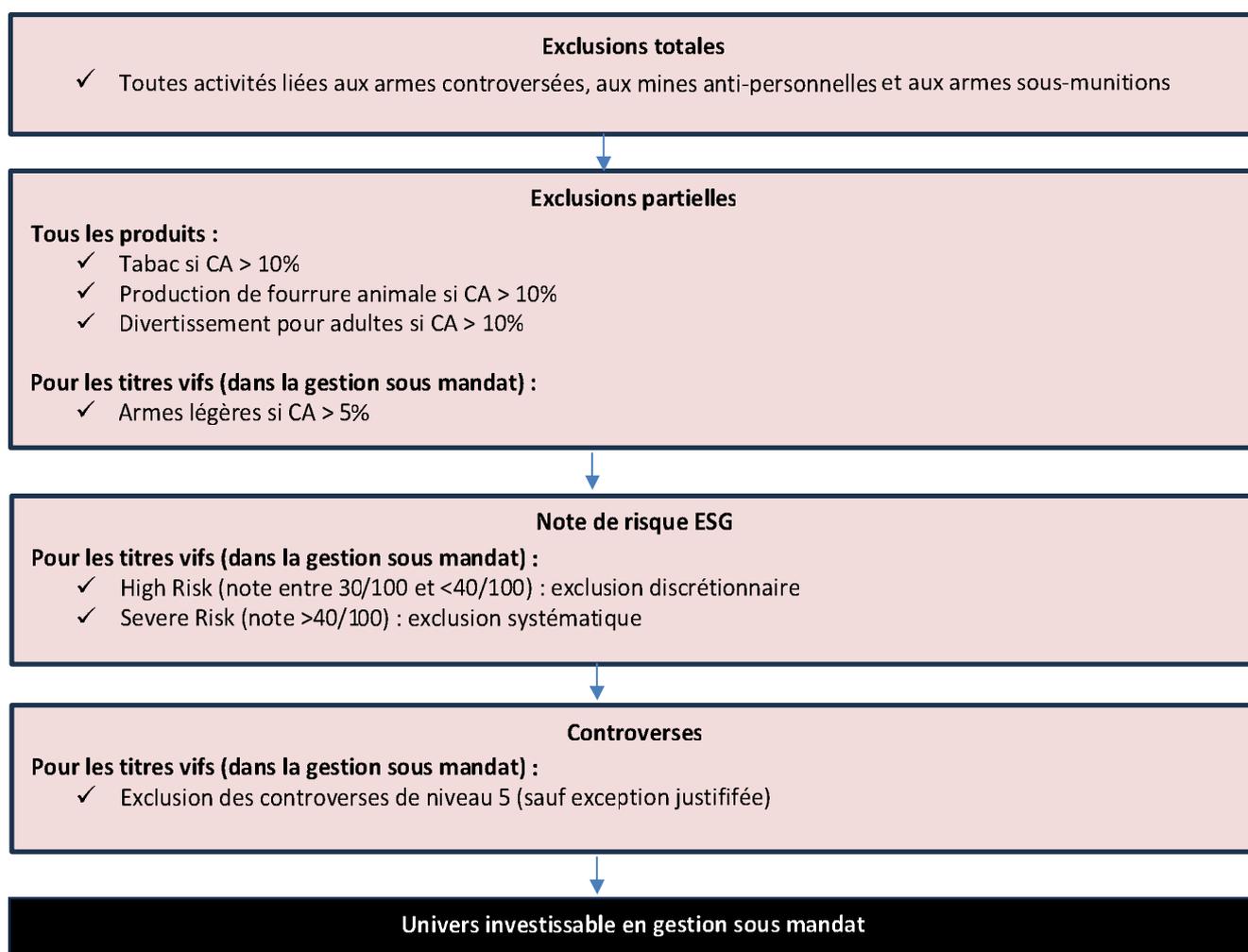
Le processus d'investissement de la Gestion Privée de Cholet Dupont Oudart est structuré autour de plusieurs comités (valeurs et OPCVM) permettant à travers des échanges collégiaux d'aboutir à la détermination d'une politique d'investissement structurée, contrôlée et à la détermination de listes de valeurs/ OPC autorisées à l'achat/souscription sur les comptes gérés.

L'objectif de ces comités est de :

- Passer en revue les valeurs/OPCVM en liste
- Etudier et/ou valider l'entrée en liste de nouvelles valeurs/OPC - Chaque nouvelle entrée de valeur/OPCVM doit être accompagnée d'une fiche d'analyse.
- Etudier et/ou valider la sortie de certaines valeurs/OPCVM

Depuis le début de l'année 2024, une politique d'exclusion a été définie au sein de la gestion sous mandat de Cholet Dupont Oudart. L'univers d'investissement autorisé prend donc en compte des caractéristiques ESG par le biais d'exclusion sectorielle. Cette politique s'applique à date sur les nouveaux achats et n'a pas d'impact pour le moment sur le stock.

Politique d'exclusion et univers d'investissement durable



▪ **Prise en compte des préférences des clients en matière de durabilité**

Cholet Dupont Oudart a intégré dans son questionnaire de connaissance client des questions relatives aux préférences de durabilité. Le client a donc la possibilité de définir lui-même ses propres préférences en matière de durabilité :

- Le pourcentage minimal d'investissement durable (règlement SFDR)
- Le pourcentage minimal d'alignement au Règlement Taxonomie
- Les PAI (Principal Adverse Impact) à intégrer :
 - Emissions (ex : gaz à effet de serre ou empreinte carbone)
 - Biodiversité
 - Eau et déchets
 - Questions sociales

▪ **Prise en compte de critères ESG dans la sélection des produits**

Cholet Dupont Oudart commence à prendre en compte de plus en plus d'indicateurs extra-financiers dans ses analyses et sélection et notamment dans sa gestion sous mandat.

Effectivement, des critères ESG sont pris en compte dans le choix des OPC qui intègrent les allocations des mandats de gestion.

Plan d'amélioration

Cholet Dupont Oudart va mettre en place au second semestre 2024, un mandat de gestion "Responsable" qui prendra en compte des caractéristiques ESG et fixera des objectifs minimums d'investissement durable. Un document précontractuel sera remis au client au préalable et un reporting périodique envoyé aux clients.

1.2 L'information des clients sur la prise en compte des critères ESG

Cholet Dupont Oudart a intégré dans son questionnaire de connaissance clients des questions pour évaluer et recueillir les préférences du client en matière de durabilité.

Les moyens mis en œuvre pour la prise en compte des critères ESG par Cholet Dupont Oudart sont disponibles sur notre site internet et mis à jour chaque année par l'intermédiaire de la publication du présent rapport.

Lors de la mise en place du futur « Mandat Responsable », conformément à la réglementation SFDR, les clients seront informés des modalités de prise en compte des critères ESG par l'intermédiaire :

- D'un document précontractuel qui leur sera remis en même temps que le mandat de gestion et ses conditions générales et particulières
- D'un rapport périodique annuel envoyé avec le rapport de gestion

Ces documents décriront la stratégie du mandat responsable, les engagements pris par Cholet Dupont Oudart en terme de durabilité et les évolutions des indicateurs extra-financiers suivis.

En ce qui concerne les fonds de notre société de gestion, celle-ci dispose sur son site internet d'une page dédiée à l'ISR et à la politique d'investisseur responsable.

<https://www.cholet-dupont-am.fr/demarche-dinvestisseur-responsable/>

Cette page dédiée reprend :

- La politique de vote et d'engagement actionnarial s'appliquant aux fonds article 8 de la SFDR
- Le code de transparence s'appliquant aux fonds article 8 de la SFDR
- La démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et sur les risques de durabilité dans la politique d'investissement.
- La procédure décisionnelle ESG
- Les moyens mis en œuvre pour arriver à notre objectif d'investisseur responsable
- Les différents rapports réglementaires

1.3 Les produits financiers « Article 8 » et « Article 9 » de l'offre Cholet Dupont Oudart

Cholet Dupont Oudart, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, sélectionne des OPC en regardant la classification SFDR de ceux-ci.

A date d'élaboration du rapport, l'univers des OPC autorisés à la souscription et sélectionné par le comité OPCVM comporte 215 OPC référencés dont :

- 135 OPC « Article 8 », soit 63 %
- 14 OPC « Article 9 », soit 7 %

- Les OPCVM « Article 8 » référencés dans la liste OPCVM de la gestion sous mandat

CODE ISIN	LIBELLE	ARTICLE SFDR	CODE ISIN	LIBELLE	ARTICLE SFDR
DE0009769869	DWS AKTIEN STRAT.	ARTICLE 8	FR0010354837	DNCA EVOL.PEA C 4D	ARTICLE 8
DE000A0X7541	ACATIS VAL.EV.AC3D	ARTICLE 8	FR0010367086	FSE EUR.INF.R 5DEC	ARTICLE 8
FR0000174310	L.S.CAP.EUR.SRII3D	ARTICLE 8	FR0010400762	MONETA LONG SHORT A	ARTICLE 8
FR0000284283	LAZ.USD MON.MKT 3D	ARTICLE 8	FR0010460493	TIKEH.CR.PL.A 3DEC	ARTICLE 8
FR0000284689	COMGEST MONDE C	ARTICLE 8	FR0010469312	CPR JAPAN ESG P 3D	ARTICLE 8
FR0000288946	AXA C.TERME C 2DEC	ARTICLE 8	FR0010478735	BNPP DYN.6 M.I 3D	ARTICLE 8
FR0000295230	COMG.REN.EUR.SI 4D	ARTICLE 8	FR0010505453	OUDART OPPORT - I	ARTICLE 8
FR0000299356	NORDEN SRI SI.3D	ARTICLE 8	FR0010547869	SEXTANT PME A 4DEC	ARTICLE 8
FR0000422859	PLUV.SM.CAPS A 3D	ARTICLE 8	FR0010554303	MANDAR.VALEUR R 4DEC	ARTICLE 8
FR0000974149	ODDO BHF AVE.CR 3D	ARTICLE 8	FR0010574434	OD.BHF GEN.CREUR3D	ARTICLE 8
FR0000979825	CM-AM CASH IC 3DEC	ARTICLE 8	FR0010597336	ETHICA IC FCP 3D	ARTICLE 8
FR0000990095	ODDO BHF AVE.CR 3D	ARTICLE 8	FR0010601971	HMG DECOUVERTES C	ARTICLE 8
FR0007009139	R-CO 4C.CV C EUR4D	ARTICLE 8	FR0010636498	CD DEFENSIF I	ARTICLE 8
FR0007015169	SCH.S.TERM ESG C3D	ARTICLE 8	FR0010645176	CD ALPHA BONDS I	ARTICLE 8
FR0007051040	EUROSE FCP 4DEC	ARTICLE 8	FR0010651224	BDL CONVICTION FCP	ARTICLE 8
FR0007070677	CD CREDIT CONVICTION	ARTICLE 8	FR0010657122	MANDAR.OPPORT.R 4D	ARTICLE 8
FR0007076930	CENTIF.C FCP 4DEC	ARTICLE 8	FR0010674978	L.FR.SUB DEBT(C)5D	ARTICLE 8
FR0007450002	CG NOUV.ASIE FCP4D	ARTICLE 8	FR0010729632	FSE EURO SOUV.5D	ARTICLE 8
FR0007472691	ALLIANZ EUR HIGH YIE	ARTICLE 8	FR0010813329	SAN.OB.D.2024 A 3D	ARTICLE 8
FR0010032326	ALL.EURO HIGH.'RC'	ARTICLE 8	FR0010830844	AM.EN.S.T.SRI I 4D	ARTICLE 8
FR0010058008	DNCA VAL.EUR.C 5D	ARTICLE 8	FR0010859769	E. World Equity	ARTICLE 8
FR0010111732	SYCOMORE FRAN.R 5D	ARTICLE 8	FR0011161181	SOLIDARITE I-C 3D	ARTICLE 8
FR0010166140	OUDART OPPORT - P	ARTICLE 8	FR0011169341	SYC.SELEC.RESP.R5D	ARTICLE 8
FR0010174144	BDL REMPART 4DEC C	ARTICLE 8	FR0011170182	OFI INV.PR.M.R 4D	ARTICLE 8
FR0010177899	CHOIX SOLIDAIRE	ARTICLE 8	FR0011253624	R-CO VAL.CEURSI.4D	ARTICLE 8
FR0010219501	CD DEFENSIF C	ARTICLE 8	FR0011268705	GEMEQUITY	ARTICLE 8
FR0010229187	DORVAL CONVICTION PEA	ARTICLE 8	FR0011288513	SYCOM.SEL.CRED.R4D	ARTICLE 8
FR0010249664	CD ALPHA BONDS C	ARTICLE 8	FR0011474980	NORD.SMALL.SI.IC3D	ARTICLE 8
FR0010249680	CD ALPHA BONDS D	ARTICLE 8	FR0011558246	E. Entrepreneurs	ARTICLE 8
FR0010286013	SEXT.GRD LGE A 3D	ARTICLE 8	FR0011585520	EIFF.N.EUR.ISR A3D	ARTICLE 8
FR0010298596	MON.MUL.CAPS C4DEC	ARTICLE 8	FR0011606268	OD.BHF.A.SMAL.CR3D	ARTICLE 8
LU2004923152	SYN SW ALCAP AE	ARTICLE 8	FR0011707488	SYCOMORE SEL.PME R	ARTICLE 8
LU2004923749	SYN.SW.CHF EUR A3D	ARTICLE 8	LU1819480192	E. Artificial Intel.	ARTICLE 8
			LU1892829828	FID.WAT.W.A CEUR2D	ARTICLE 8

CODE ISIN	LIBELLE	ARTICLE SFDR	CODE ISIN	LIBELLE	ARTICLE SFDR
FR0011759299	GLG SMALLCAPS A 3D	ARTICLE 8	LU0432979374	JPM.GL.HEALTH.A 3D	ARTICLE 8
FR0013076528	PLUV.DIS.OPP. A 3D	ARTICLE 8	LU0432979614	JP.GL.HEALT.A C.3D	ARTICLE 8
FR0013259132	GPAMA AX.LEGAC.I3D	ARTICLE 8	LU0458979746	N1 US CO.BD BPBC3D	ARTICLE 8
FR0013262045	EURO MULTI CAP C	ARTICLE 8	LU0458980595	NORD.1 CORP.HB C3D	ARTICLE 8
FR0013262052	EURO MULTI CAP D	ARTICLE 8	LU0517222054	PET.BDS HY ST BC3D	ARTICLE 8
FR0013289022	LA FRA.TRES.ISR 5D	ARTICLE 8	LU0568621618	AMUNDI CASH USD AU C	ARTICLE 8
FR0013297942	GROUP.AV.EURO R 4D	ARTICLE 8	LU0605515377	FF GL DIV AE	ARTICLE 8
FR0013439403	FR.R.G.28 RC EUR3D	ARTICLE 8	LU0641745681	DNCA MIURI B EUR	ARTICLE 8
FR0013439890	LA F RDT GL 28 TCEUR	ARTICLE 8	LU0740822621	DWS I.G.E.LC C.3D.	ARTICLE 8
FR0013505450	TIKEHAU 2027 R 3D	ARTICLE 8	LU0870553459	DNCA SRI EUR.B 4D	ARTICLE 8
IE0004791160	COMGEST GRW AMERICA	ARTICLE 8	LU0912262275	HELIUM PERFORMANCE B	ARTICLE 8
IE0033535182	EMERG.MARK.3DECCAP	ARTICLE 8	LU0922334643	FID.F.N.F-A A.E.2D	ARTICLE 8
IE00BMVX2492	BUTLER CDT OPP IBPE	ARTICLE 8	LU0936579852	FF IND.FOC.FD YD2D	ARTICLE 8
LU0048580004	FIDELITY GERMANY	ARTICLE 8	LU1044932975	MADELEINE MID CAP A	ARTICLE 8
LU0069450822	FIDELITY AMERICA A	ARTICLE 8	LU1103303167	EDR FD US V Y A EUR	ARTICLE 8
LU0087209911	NORDEA 1 NOR BP CA	ARTICLE 8	LU1244893696	E.DE RO.F.G.D.A 3D	ARTICLE 8
LU0099574567	FIDELITY GL TECHN	ARTICLE 8	LU1269890593	CAN.BDS E.S.T.R 3D	ARTICLE 8
LU0115763970	F.F.E.M.F.E.A.E.2D	ARTICLE 8	LU1279334210	PIC.ROB.P EUR C.5D	ARTICLE 8
LU0128498267	PIC.SH.MON.MKT P5D	ARTICLE 8	LU1303940784	MAND.EU.MICRO.R C.	ARTICLE 8
LU0156671504	CANDR.BDS I 3DEC	ARTICLE 8	LU1329694266	MANDA GL MICROCA R	ARTICLE 8
LU0201575346	AM.LAT.AM.EQ.AUC3D	ARTICLE 8	LU1331973468	ELEVA AB.R.CL.R 2D	ARTICLE 8
LU0227384020	NORD.1 STAB.BP3DEC	ARTICLE 8	LU1500599094	MONO FD B CAP EUR	ARTICLE 8
LU0235308482	ALKEN EU.OP.C5DEC	ARTICLE 8	LU1585265066	TIKEHAU S.D.RC 3D	ARTICLE 8
LU0251127410	FIDELITY AMER A EUR	ARTICLE 8	LU1670627097	M&G NRTH AMVL AU	ARTICLE 8
LU0261953904	FID.US HI.YD AEC2D	ARTICLE 8	LU1670708335	M.A.G LEG CV FD A	ARTICLE 8
LU0270904781	PICT.SECUR.P EUR5D	ARTICLE 8	LU1670710075	M A G LUX GL D FD	ARTICLE 8
LU0292585626	AXA IM FIIS US SH DU	ARTICLE 8	LU1670724373	M.G OPTIMAL INCOME	ARTICLE 8
LU0340554913	PICT.DIG.P-EUR 5D	ARTICLE 8	LU1694789451	DNCA INV.AL.B.A 4D	ARTICLE 8
LU0386875149	PICT.GLOB.MEGA.I5D	ARTICLE 8	LU1718488734	DNCA IN.SR.N.E.N4D	ARTICLE 8
LU0390711777	FIDE.EM.ASIA YUC2D	ARTICLE 8	LU1732777682	ABRDN S.C.A S.E.3D	ARTICLE 8
LU1366712435	DNCA Invest Archer Mid Cap Europe	ARTICLE 8	LU1734046201	HELIUM B CLEAN EUR	ARTICLE 8
LU0401809073	DNCA INV CV AC	ARTICLE 8	LU1800556570	MADELEINE MID CAP I	ARTICLE 8
LU1897556517	G FD W (R)EVOL NC E	ARTICLE 8	LU2358392376	VARENNE VALAE	ARTICLE 8
LU1937026869	GL INV ETH BA E	ARTICLE 8	LU1366712435	DNCA Archer Mid Cap	ARTICLE 8

Les encours globaux de la gestion sous mandat au 31 12 2023 étaient de 1 984 639 941 euros.

Les 3 OPC les plus représentés dans la gestion sous mandat sont « Article 8 »

Isin	Libelle	Montant en euros	Poids dans la GSM
FR0013289022	LA FRA.TRES.ISR 5D	134 337 090,20 €	6,77%
FR0010249664	CD ALPHA BONDS C	83 965 545,91 €	4,23%
FR0010219501	CD DEFENSIF C	71 115 043,00 €	3,58%

- Les OPCVM « Article 9 » référencés dans la liste OPCVM de la gestion sous mandat

CODE ISIN	LIBELLE	ARTICLE SFDR
FR0000004970	EPARGNE ETHIQ ACT C	ARTICLE 9
FR0007033477	CM-AM INST.ST RC6D	ARTICLE 9
FR0010149302	CARMI EMERG. A 3D	ARTICLE 9
FR0010642280	EC.AG.P.LE CL.C 3D	ARTICLE 9
FR0010863688	E. Positive Impact	ARTICLE 9
FR0011147552	PROCLERO D SI.3D	ARTICLE 9
FR0012890333	LF C.IM.F.RAT.RO3D	ARTICLE 9
LU0104885248	PICT.WAT.R EUR C5D	ARTICLE 9
LU0158903558	AC CH S FVD E AC	ARTICLE 9
LU0280435388	PIC.CLEAN PC EUR5D	ARTICLE 9
LU0377296479	L.A.L.V.E.I.E.C 3D	ARTICLE 9
LU0918140210	T.ROWE.P.F.S.U.A2D	ARTICLE 9
LU1183791794	SYC FD ECO SOLTUT.RE	ARTICLE 9
LU2181906426	SYCOM.SUBST.TECH RCE	ARTICLE 9

Les encours globaux de la gestion sous mandat au 31 12 2023 étaient de 1 984 639 941 euros.

Le tableau ci-dessous met en avant les OPC classés « Article 9 » présents dans les encours de la Gestion sous Mandat au 31 12 2023.

Isin	Libelle	Montant en eur	Poids dans la GSM
FR0007033477	CM-AM INST.ST RC6D	8 485 167,18 €	0,43%
LU0280435388	PIC.CLEAN PC EUR5D	4 412 861,13 €	0,22%
LU0104885248	PICT.WAT.R EUR C5D	798 352,87 €	0,04%
FR0010863688	E. Positive Impact	616 193,81 €	0,03%
LU1183791794	SYC FD ECO SOLTUT.RE	76 826,66 €	0,00%
FR0010149302	CARMI EMERG. A 3D	42 246,47 €	0,00%
FR0010642280	EC.AG.P.LE CL.C 3D	31 289,60 €	0,00%
LU0918140210	T.ROWE.P.F.S.U.A2D	10 767,00 €	0,00%
FR0000004970	EPARGNE ETHIQ ACT C	3 003,30 €	0,00%

- Labels

Dans le cadre de son comité OPCVM, Cholet Dupont Oudart s'attache également de sélectionner des OPC disposant d'un label.

A date d'élaboration du présent rapport, la liste des OPC autorisés à la souscription dans le cadre de la gestion sous mandat compte 67 OPCVM labélisés, soit 31 %.

CODE ISIN	LIBELLE	LABEL
FR0011161181	SOLIDARITE I-C 3D	Finansol
LU0158903558	AC CH S FVD E AC	FNG
FR0011759299	GLG SMALLCAPS A 3D	France Relance
FR0000979825	CM-AM CASH IC 3DEC	ISR
FR0012890333	LF C.IM.F.RAT.RO3D	ISR
LU1366712435	DNCA Invest Archer Mid Cap Europe	ISR
LU2181906426	SYCOM.SUBST.TECH RCE	ISR
LU1366712435	DNCA Archer Mid Cap	ISR
FR0010642280	EC.AG.P.LE CL.C 3D	ISR + Finansol + GreenFin
FR0000174310	L.S.CAP.EUR.SRII3D	ISR + France Relance
FR0010286013	SEXT.GRD LGE A 3D	ISR + France Relance
FR0010547869	SEXTANT PME A 4DEC	ISR + France Relance
FR0011585520	EIFF.N.EUR.ISR A3D	ISR + France Relance
FR0011707488	SYCOMORE SEL.PME R	ISR + France Relance
LU0280435388	PIC.CLEAN PC EUR5D	Towards Sustainability
LU1183791794	SYC FD ECO SOLTUT.RE	ISR + Towards Sustainability + GreenFin
FR0000004970	EPARGNE ETHIQ ACT C	ISR
FR0000288946	AXA C.TERME C 2DEC	ISR
FR0000299356	NORDEN SRI SI.3D	ISR
FR0000422859	PLUV.SM.CAPS A 3D	ISR
FR0000974149	ODDO BHF AVE.CR 3D	ISR
FR0000990095	ODDO BHF AVE.CR 3D	ISR
FR0007009139	R-CO 4C.CV C EUR4D	ISR
FR0007015169	SCH.S.TERM ESG C3D	ISR
FR0007051040	EUROSE FCP 4DEC	ISR
FR0007076930	CENTIF.C FCP 4DEC	ISR
FR0010058008	DNCA VAL.EUR.C 5D	ISR
FR0010111732	SYCOMORE FRAN.R 5D	ISR
FR0010149302	CARMI EMERG. A 3D	ISR + Towards Sustainability
FR0010166140	OUDART OPPORT - P	ISR
FR0010177899	CHOIX SOLIDAIRE	ISR + Finansol
FR0010229187	DORVAL CONVICTIO PEA	ISR
FR0010354837	DNCA EVOL.PEA C 4D	ISR
FR0010505445	OUDART OPPORT - I	ISR

FR0010554303	MANDAR.VALEUR R 4DEC	ISR
FR0010574434	OD.BHF GEN.CREUR3D	ISR
FR0010657122	MANDAR.OPPORT.R 4D	ISR
FR0010674978	L.FR.SUB DEBT(C)5D	ISR
FR0010813329	SAN.OB.D.2024 A 3D	ISR
FR0010830844	AM.EN.S.T.SRI I 4D	ISR
FR0010863688	E. Positive Impact	ISR + Towards Sustainability + FNG
FR0011147552	PROCLERO D SI.3D	ISR
FR0011268705	GEMEQUITY	ISR
FR0011606268	OD.BHF.A.SMAL.CR3D	Towards Sustainability
FR0013076528	PLUV.DIS.OPP. A 3D	ISR
FR0013289022	LA FRA.TRES.ISR 5D	ISR
FR0013297942	GROUP.AV.EURO R 4D	ISR
FR0013439403	FR.R.G.28 RC EUR3D	ISR
LU0104885248	PICT.WAT.R EUR C5D	Towards Sustainability
LU0401809073	DNCA INV CV AC	ISR
LU0870553459	DNCA SRI EUR.B 4D	ISR
LU1279334210	PIC.ROB.P EUR C.5D	Towards Sustainability
LU1303940784	MAND.EU.MICRO.R C.	ISR
LU1718488734	DNCA IN.SR.N.E.N4D	ISR
FR0011169341	SYC.SELEC.RESP.R5D	ISR + Towards Sustainability + FNG + Umweltzeichen
FR0011288513	SYCOM.SEL.CRED.R4D	ISR + Towards Sustainability + FNG + Umweltzeichen
FR0000284689	COMGEST MONDE C	Luxflag
FR0000295230	COMG.REN.EUR.SI 4D	Luxflag
FR0010651224	BDL CONVICTION FCP	Luxflag
FR0013505450	TIKEHAU 2027 R 3D	Luxflag
IE0004791160	COMGEST GRW AMERICA	Luxflag
LU1585265066	TIKEHAU S.D.RC 3D	Luxflag
LU1937026869	GL INV ETH BA E	Luxflag
LU0270904781	PICT.SECUR.P EUR5D	Towards Sustainability
LU0340554913	PICT.DIG.P-EUR 5D	Towards Sustainability
LU0386875149	PICT.GLOB.MEGA.I5D	Towards Sustainability
LU1892829828	FID.WAT.W.A CEUR2D	Towards Sustainability

- **Notre société de gestion : Cholet Dupont Asset Management (CDAM)**

En ce qui concerne notre société de gestion, CDAM, celle-ci a décidé d'aligner certains de ses fonds ESG aux critères de l'article 8 de la réglementation SFDR, critères qui intègrent des caractéristiques environnementales et sociales sans que celles-ci soient au cœur du processus d'investissement.

Au 31 décembre 2023, 5 fonds de CDAM étaient classifiés article 8 SFDR, qui représentaient alors 44.8% des encours de CDAM.

S’agissant du fonds Oudart Opportunités France ISR, il a reçu le label ISR le 9 novembre 2022 et a rejoint CDAM en mai 2023. Ce fonds, classifié article 8 de la SFDR, fait l’objet d’audits annuels pour vérifier son alignement vis-à-vis des exigences toujours plus fortes du Label ISR.

2. Moyens internes déployés par l’entité

2.1 Ressources financières, humaines et techniques dédiées à l’ESG

En 2023, Cholet Dupont Oudart a continué à essayer d’inclure dans sa démarche la prise en compte des critères ESG, par des moyens internes, par l’intermédiaire de prestataires et avec aussi l’appui de sa société actionnaire Milleis Banque.

- Moyens internes

Cholet Dupont Oudart ne dispose pas de ressources dédiées 100 % aux sujets ESG.

Le projet a été mené par la Directrice du contrôle interne et de la conformité, en relation avec la Direction Générale et la Gestion Privée, notamment les membres des comités, qui intègrent désormais dans leur processus de sélection les critères ESG définis.

Au sein de notre société de gestion, CDAM, il existe une équipe dédiée à l’ESG dont trois gérants des fonds ESG (article 8 SFDR) et d’un analyste qui accompagne au bescin également l’équipe de Cholet Dupont Oudart.

- Outils et partenaires utilisés

Outils	Usage
Sustainalytics	Récupération de data points utiles pour la stratégie climat / biodiversité / exclusions sectorielles

Brokers	Analyse des valeurs grâce aux études de brokers (ODDO, Société Générale, Kepler Cheuvreux...) et aux réunions des gérants et analyste avec les sociétés
Quantalys	Récupération des labels des fonds
Quantilia	Via notre actionnaire Milleis Banque, travail avec le prestataire Quantilia pour la transparence des fonds

2.2 Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

Dans un contexte sectoriel marqué par une forte évolution du cadre réglementaire, il convient de se prémunir contre le risque d'une inadéquation entre les compétences des collaborateurs et les attendus de leurs métiers. Cholet Dupont Oudart accompagne chaque collaborateur à l'adaptation de ses compétences au poste de travail et leur permet d'en développer de nouvelles.

Au sein de Cholet Dupont Oudart et du Groupe en général, nous sommes conscients de l'importance de l'intégration des critères ESG dans nos activités et le développement d'une culture ESG dans notre structure.

Notre actionnaire Milleis Banque a proposé à l'ensemble des collaborateurs du groupe, dont Cholet Dupont Oudart en 2023 des actions de sensibilisation sur les enjeux de développement durable

Libellé de l'action	Objectifs
Fresques du climat pour les collaborateurs	Permettre de s'approprier le sujet des changements climatiques et explorer les actions à entreprendre dans le cadre professionnel et personnel
Fresque du climat pour les enfants des collaborateurs	Permettre de s'approprier le sujet des changements climatiques et explorer les actions à entreprendre dans le cadre personnel
Webinaires	Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux (quiz du climat, alimentation durable) et sociaux (handicap, feedback)

3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

3.1 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance de Cholet Dupont Oudart

Chez Cholet Dupont Oudart, nous sommes convaincus que la mise en œuvre réussie d'une stratégie de développement durable au sein de notre société de gestion nécessite une gouvernance proactive pour superviser la mise en place des pratiques d'investissement durable. L'intégration des enjeux de durabilité est un axe stratégique crucial pour nous, qui s'est considérablement renforcé au cours des trois dernières années.

La Direction de Cholet Dupont Oudart et son Conseil d'Administration sont dotés de membres dont les fonctions et l'expérience professionnelle leur permettent d'appréhender la démarche ESG à venir de la société et les enjeux d'une finance plus durable.

L'équipe de Conformité et les Contrôleurs Internes veillent à la parfaite conformité des activités ESG déployées par Cholet Dupont Oudart dans un contexte réglementaire de plus en plus exigeant en matière de Finance Durable. Ils supervisent également les contraintes réglementaires en matière de Durabilité.

Plan d'amélioration

En 2024, la partie ESG sera évoquée 2 fois par an dans le comité stratégique d'investissement au niveau Groupe pour aborder pour chaque entité :

- Le rappel des objectifs fixes
- Une évaluation à date
- La prévision de plans d'action si éventuelle dégradation

3.2 Politique de rémunération

La politique de rémunération de Cholet Dupont Oudart promeut une gestion saine et maîtrisée des risques. Elle est établie de façon à éviter les situations de conflits d'intérêts.

Aucun challenge commercial avec une rémunération associée n'est mis en place.

La rémunération variable des collaborateurs ne prend à ce jour pas en compte de critères ESG.

Plan d'amélioration

En collaboration avec notre actionnaire, Cholet Dupont Oudart a pour ambition de renforcer l'intégration des risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération, conformément à l'article 5 SFDR. A cette fin, un chantier sera mené en ce sens par la Direction des Ressources Humaines, la Direction Générale, la Direction de la conformité et les autres parties prenantes impliquées.

3.3 Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'Administration

A date, Cholet Dupont Oudart ne dispose pas d'un règlement interne du Conseil d'Administration.

4. Stratégie d'engagement de Cholet Dupont Oudart

Cholet Dupont Oudart ne dispose pas de stratégie d'engagement concernant les investissements directs sur les marchés actions car elle ne dispose pas des droits de vote qui demeurent de la compétence du client lui ayant confié un mandat de gestion de son portefeuille.

Néanmoins, la mise en place d'analyse extra-financière pourra être envisagée à l'avenir dans la sélection des OPC labellisés par exemple présents dans la liste des OPC dans laquelle la Gestion doit piocher pour les investissements en gestion sous mandat.

En ce qui concerne la politique de droit de vote et bilan, Cholet Dupont Oudart n'a pas mis en place de politique de vote et n'a pas eu à établir de bilan concernant les votes réalisés, car le vote est directement exercé par le client sous gestion.

Cependant, en ce qui concerne les fonds du groupe, l'engagement de notre société de gestion Cholet Dupont Asset Management a un impact direct lors des votes en Assemblée Générale. A cette occasion, la société de gestion va analyser et évaluer au préalable les résolutions de sociétés investies qui prennent en compte des critères d'appréciation ESG afin dans un second temps de les approuver ou d'exprimer notre désaccord par le vote. Au 30 juin 2023, Cholet Dupont Asset Management a voté aux résolutions de 97 sociétés, soit 26 % des titres détenus par la structure. Concernant les fonds classifiés article 8 de la réglementation SFDR, plus de 90% des résolutions en Assemblée Générale de ces fonds ont été votées en 2023.

La politique d'engagement actionnarial de notre société de gestion est disponible sur le lien ci-dessous : <https://www.cholet-dupont-am.fr/demarche-dinvestisseur-responsable/>

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

5.1 Taxonomie

En accord avec les exigences réglementaires, Cholet Dupont Oudart, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, doit publier la part de ses encours sous gestion exposée à des activités économiques alignées à la Taxonomie.

a) Éligibilité à la taxonomie

- ✓ **Taux d'éligibilité à la taxonomie de titres vifs détenus en gestion sous mandat de Cholet Dupont Oudart au 31 décembre 2023,**

% des encours éligibles à la Taxonomie	Taux de couverture
sur les revenus : 10,89%	65,48%
sur les CapEx : 28,17%	64,87%
Sur les Opex : 8,77%	62,52%

- ✓ **Taux d'éligibilité à la taxonomie des OPC détenus en gestion sous mandat de Cholet Dupont Oudart au 31 décembre 2023,**

Pour les OPC, les informations sur l'éligibilité à la taxonomie ne sont pas reportées dans les fichiers EET communiqués par les sociétés de gestion.

b) Alignement à la taxonomie

- ✓ **Taux d'alignement à la taxonomie de titres vifs détenus en gestion sous mandat de Cholet Dupont Oudart au 31 12 2023**

% des encours alignés à la Taxonomie	Taux de couverture
Sur les revenus : 2,51%	65,48%
Sur les CapEx : 5,42%	64,87%
Sur les Opex : 3,26%	62,52%

Ces données sont extraites de notre fournisseur de données Sustainalytics à partir des données reportées par les entreprises elles-mêmes. Les données sont davantage disponibles pour les titres vifs.

5.2 Combustibles fossiles

En accord avec les exigences réglementaires, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, Cholet Dupont Oudart doit publier la part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du règlement SFDR.

% des encours exposés à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Taux de couverture
7,67%	65,18%

Ces données nous ont été transmises par le prestataire Quantilia.

6. Informations sur la stratégie d’alignement avec les objectifs prévus par l’Accord de Paris

6.1 Objectifs quantitatifs à horizon 2030

Conscient des enjeux liés au changement climatique, Cholet Dupont Oudart s’est fixé des objectifs à horizon 2030 pour l’ensemble de ses actifs qui représentent 1 984 639 941 euros au 31/12/2023.

		Année de référence 2024	Objectif 2030
COMBUSTIBLES FOSSILES	CHARBON THERMIQUE	Exclusion des sociétés si charbon >10% du CA	Exclusion des sociétés si charbon >10% du CA
	PETROLE ET GAZ NON CONVENTIONNEL	Pas de politique d’exclusion	Exclusion des sociétés dont l’implication >5% du CA
STRATEGIE CLIMAT	EXPLORATION PETROLIERE ET GAZIERE DANS L'ARCTIQUE	Exclusion des sociétés dont l’implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés si charbon >3% du CA
	SABLE BITUMINEUX	Exclusion des sociétés dont l’implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l’implication est > 3% du CA
	GAZ DE SCHISTE	Pas de politique d’exclusion	Exclusion des sociétés dont l’implication est >5% du CA
	TEMPERATURE/ OBJECTIF CLIMAT (SBTi)	3,36°	Entre 2,5° et 2,75°

6.2 Méthodologie interne

Les objectifs de l'Accord de Paris se déclinent selon trois piliers principaux :

- ✓ L'atténuation : maintenir l'augmentation de la température mondiale « nettement en dessous » de 2 °C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts en vue de limiter cette augmentation à 1,5 °C ;
- ✓ L'adaptation : renforcer les capacités des pays à faire face aux impacts du changement climatique et à s'en remettre ;
- ✓ La finance : rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques et mobiliser 100 milliards de \$ annuels de financements climat Nord-Sud d'ici 2020.

La mise en place de politique d'exclusion centrée sur le climat avec des plans de sortie sur certains secteurs d'activités : Les analyses et engagements de Milleis se font sur la base d'informations quantitatives via le fournisseur de données Sustainalytics.

S'agissant plus spécifiquement de l'exploration de pétrole et de gaz en zones arctiques, nous sommes convaincus que cette activité est insoutenable autant en raison des conditions extrêmes d'exploration que du haut degré d'imprévisibilité et de danger y étant liés ; pouvant provoquer des dommages irréversibles sur les écosystèmes. De surcroît, les dommages infligés à la glace arctique provoqueraient également un rejet de carbone à un taux sensiblement plus élevé que sur les autres continents.

7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Les scientifiques alertent actuellement au sujet du développement d'une crise écologique planétaire ayant un impact direct sur la biodiversité. Conséquence des pollutions et déséquilibres générés par les activités humaines, la hausse des températures moyennes de la planète contribue à une transformation de l'écosystème global : hausse du niveau des mers, fonte des glaces, acidification des océans...

Aujourd'hui, un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies, soit 50% des espèces connues à l'heure actuelle. L'objectif de la transition écologique est donc de protéger les écosystèmes, la biodiversité, notamment afin de permettre aux sociétés d'y vivre

avec résilience et de façon pérenne. Difficiles à évaluer précisément, on estime toutefois que 40% de l'économie mondiale repose sur des services éco-systémiques.

Concernant la production et l'exploitation d'huile de palme particulièrement néfaste pour la biodiversité dans les territoires d'exploitation concernés, nous avons inclus cette donnée dans notre politique d'exclusion.

L'huile de palme est un vecteur majeur de déforestation de certaines des forêts primaires les plus riches en biodiversité du monde, détruisant l'habitat d'espèces déjà menacées. Cette perte de forêts associée à la conversion de sols tourbeux riches en carbone rejette des millions de tonnes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et contribue au changement climatique. Il subsiste également une certaine exploitation des travailleurs et du travail des enfants. Ce sont des problèmes graves que l'ensemble du secteur de l'huile de palme doit s'employer à résoudre.¹

En termes de préservation de la biodiversité, Cholet Dupont Oudart est conscient de l'impact des banques sur les sujets liés à la biodiversité et veille à ce que les sociétés dans lesquelles elle investit ne causent pas de dommages majeurs à la biodiversité.

Conformément aux exigences réglementaires, Cholet Dupont Oudart s'est fixé les objectifs suivants :

		Année de référence 2024	Objectif 2030
STRATEGIE BIODIVERSITE	HUILE DE PALME	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
	PESTICIDE	Pas de politique d'exclusion	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5 % du CA
	PLANTES SEMANCES GENETIQUEMENT MODIFIEES ET	Pas de politique d'exclusion	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA

Cholet Dupont Oudart a fait le choix de se fixer un objectif de type exclusion sectorielle. Ces objectifs sont fixés exclusivement sur la gestion sous mandat. Un premier objectif à horizon 2030 et une revue tous les 5 ans jusqu'à 2050.

¹ Source: article " Pour une production responsable d'huile de palme" de l'ONG WWF (2021)

▪ **Cadre de référence**

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la convention de la biodiversité écologique de 1992 dont les trois principaux objectifs sont :

- ✓ La conservation de la biodiversité ;
- ✓ L'utilisation durable de ses composants ;
- ✓ Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui y sont associées.

Afin de limiter son impact négatif sur la biodiversité via ses investissements, Cholet Dupont Oudart met en place une politique d'exclusion centrée sur la biodiversité pour sa gestion sous mandat. Les valeurs qui entrent dans la liste recommandée à l'achat par le comité Valeurs regarde via Sustainalytics cette donnée.

Pour information, au 31 décembre 2023, vous trouverez dans les tableaux ci-dessous, présents dans la gestion sous mandat de Cholet Dupont Oudart :

- les 5 constituants les plus importants en terme d'effet négatif sur la biodiversité
- les 5 constituants les plus importants qui n'ont pas d'effet négatif sur la biodiversité

▪ **Constituants les plus importants ayant un effet négatif sur la biodiversité dna sla gestion sous mandat :**

LIBELLE	ISIN	Poids (%)
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CH0012032048	0,17%
SHELL PLC	GB00BP6MXD84	0,07%
SHELL PLC-NEW	GB00BP6MXD84	0,05%
SIEMENS AG	DE0007236101	0,05%
TOTALENERGIES SE	FR0000120271	1,22%

Source : Prestataire Quantilia

- Constituants les plus importants n'ayant pas d'effet négatif sur la biodiversité :

LIBELLE	ISIN	Poids (%)
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	FR0000053951	2,07%
AIR LIQUIDE SA	FR0000120073	2,43%
HERMES INTERNATIONAL	FR0000052292	3,83%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	FR0000121014	3,91%
NESTLE SA-REG	CH0038863350	2,27%

Source : Prestataire Quantilia

8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

Cholet Dupont Oudart exclue de son univers d'investissement les entreprises, les secteurs ou les pays impliqués dans des activités qui ne correspondent pas à nos valeurs morales ou aux normes mondiales relatives aux Droits de l'Homme, aux pratiques de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Les enjeux et risques extra-financiers (changement climatique, dégradation de l'environnement, droits humains, questions sociales...) et leurs impacts financiers et non financiers sont des sujets de préoccupation croissante pour Cholet Dupont Oudart.

Pour 2024, Cholet Dupont Oudart a pour ambition d'intégrer des critères ESG dans sa gestion des risques, incluant également les risques extra-financiers, car nous cherchons à maîtriser l'impact des risques en matière de durabilité dans le cadre de ses décisions d'investissement, ainsi que dans le cadre de ses activités de conseil en investissement.